

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2021 A 19H00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 22 septembre 2021 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 septembre 2021.

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Didier SANTRAIN, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Annick VANACKER, Madame Inès LHERBIER (à partir de la délibération D2021-09-56), Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Isabelle COGNON, Mme Edwige LAGAIZE (à partir de la délibération D2021-09-56), M. Arnaud CHILOUP, Mme Déborah GREBAUT, M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT, M. Loïc SOULIEZ, Mme Nicole DECOOL, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ

Excusés : M. Bernard HAU, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Edwige LAGAIZE (jusqu'à la délibération D2021-09-55), Madame Marie MERIAUX, M. Joël PRUNIER, M. David LALIAUX qui donnent respectivement pouvoir à Madame Virginie BRIOT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, Mme Isabelle COGNON, M. Bertrand PETIT, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ et M. Franck FOULON

Absente : Madame Inès LHERBIER (jusqu'à la délibération D2021-09-55)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GAUTRIN

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021. Le procès-verbal est déclaré adopté à l'unanimité.



URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

D2021-09-55 : DENOMINATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE : LOTISSEMENT SITUÉ ROUTE DE BOULOGNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul HOLLANDER

Un lotissement est en cours d'achèvement route de Boulogne, en face de la salle Marguerite GRARE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition du lotisseur, à savoir nommer l'impasse « Impasse RICHARD ».

Adopté à l'unanimité

FINANCES

D2021-09-56 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES – ACTE CONSTITUTIF – VERSION 2021

Rapporteur : Monsieur Franck FOULON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adhère au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés proposé par la FDE, approuve l'acte constitutif, fixe et révisé la participation financière de la Commune conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commande.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-57 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES – ACTE CONSTITUTIF – VERSION 2021

Rapporteur : Monsieur Franck FOULON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adhère au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés proposé par la FDE, approuve l'acte constitutif, fixe et révisé la participation financière de la Commune conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commande.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-58 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la modification budgétaire n°2 sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité (1 abstention)

D2021-09-59 : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Patrick TILLIER

Suite à la difficulté d'obtenir le recouvrement définitif de recettes auprès de certains contribuables et après avoir épuisé l'ensemble des recours possibles, le Trésorier comptable receveur de la Commune propose l'admission en non-valeur des titres émis sur exercices antérieurs pour un montant de 425.50 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et dit que la dépense sera prélevée à l'article 6541 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-60 : AIDE RELATIVE AU SOUTIEN DE CERTAINES CANTINES SCOLAIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE – SUBVENTION

Rapporteur : Madame Marie-Agnès LAMOTTE

Dans le cadre du « Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes » une demande d'aide a été déposée par la Collectivité. Le Conseil Municipal approuve l'opération projetée et accepte la subvention de 18 909.20 €.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-61 : APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES – SUBVENTION

Rapporteur : Madame Marie-Agnès LAMOTTE

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. La Collectivité a déposé un dossier et après instruction, elle peut bénéficier d'une subvention de 10 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'opération projetée et accepte la subvention de 10 000 €.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

D2021-09-62 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du tableau des emplois comme suit : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet – 26 heures.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-63 : PLAN DE FORMATION – ANNEE 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de formation 2021.

Adopté à l'unanimité

CIMETIERES

D2021-09-64 : RETROCESSIONS DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Rapporteur : Monsieur Hervé FERARE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la procédure de rétrocession à la Commune des concessions et le remboursement aux trois demandeurs, il précise que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

D2021-09-65 : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SARL QUELMES ENERGIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul HOLLANDER

La SARL QUELMES ENERGIE a déposé auprès de la Préfecture un dossier d'enregistrement soumis à consultation du public pour son projet d'augmentation de la capacité de traitement des intrants de l'installation de méthanisation située sur la commune de QUELMES. L'avis du Conseil Municipal est sollicité, la Commune étant située dans le périmètre du projet. Un avis favorable est émis à la majorité.

Adopté à la majorité (1 contre)

D2021-09-66 : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Rapporteur : Monsieur Hervé FERARE

Conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code Rural, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de remembrement de Saint-Martin-lez-Tatinghem. Après en avoir délibéré, sont désignés Monsieur Joël BAILLEUL, Monsieur Francis MAQUENHEM, Monsieur Jean-Luc MONTHAYE.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-67 : TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE CASSEE LORS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Madame Christelle GODART

Sur avis favorable de la Commission « Vie Associative, Fêtes et Cérémonies », et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal maintient les différentes grilles tarifaires relatives aux tarifs de la vaisselle des salles jusqu'au 31 décembre 2021 et approuve les nouveaux tarifs à payer par les locataires suite à l'état des lieux en cas de vaisselles cassées ou manquantes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

D2021-09-68 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36
--